



AVIS PUBLIC 2022-042

ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2023 - 2024- 2025

Conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, avis public est, par les présentes, donné aux citoyens de la Ville de Val-des-Sources que :

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources au cours de laquelle seront adoptés le budget 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 sera tenue le **lundi 19 décembre à 18 h 30**, à la salle du conseil municipal (124, rue Greenshields).

Toute personne désirant avoir une copie des documents en regard du budget devra le faire par courriel à l'adresse suivante : greffe@valdessources.ca.

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur ces sujets, soient l'adoption du budget 2023, ainsi que l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 6^e jour de décembre 2022

Mme Sarah Richard, greffière suppléante